

Administration communale
UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : SL/ns U 88F° 186
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.240/s.448
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Avenue Princesse Paola, 25 - Transformation d'une villa.

En réponse à votre lettre du 16 décembre 2008, en référence, reçue le 18 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 janvier 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

Remarque préliminaire

La Commission signale que le dossier qui lui a été transmis comporte des lacunes au niveau des plans (les cotes extérieures de la situation existante sont manquantes). Elle demande à l'auteur de projet d'y remédier.

La villa, qui se situe dans la zone de protection du parc Raspail, est une maison unifamiliale qui compte un rez-de-chaussée et un niveau de combles sous une toiture à versants inclinés.

Une annexe (ossature bois et bardage en cèdre rouge) a été accolée, en 2007, aux façades sud-ouest et sud-est. Invitée à se prononcer sur la régularisation de cette intervention réalisée sans autorisation préalable, la CRMS, en sa séance du 17 octobre 2007, n'avait formulé aucune remarque particulière car la nouvelle annexe ne portait pas préjudice à la valeur esthétique et paysagère du parc classé.

Aujourd'hui, le nouveau propriétaire souhaite entreprendre un remaniement important de la villa. Le projet prévoit notamment la transformation de la toiture à versants en une toiture plate, la modification des matériaux des façades, la modification des percements en façade avant et le remplacement de tous les châssis existants par des châssis en alu, ainsi que l'élargissement de l'aire de stationnement et la modification de l'escalier d'accès.

Ces travaux, dont la nature et l'ampleur modifieront complètement l'expression architecturale de la villa existante, devraient cependant diminuer le gabarit total de la villa de +/- un mètre.

Par conséquent, la CRMS n'émet aucune objection sur le projet car les transformations de la villa, qui n'est pas directement visible depuis le parc Raspail, n'auront pas d'impact sur le site classé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret); A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST

Président f.f.